



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

**AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE
AVIS PUBLIC DE SÉANCE DE CONSULTATION**

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Racine conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Racine a adopté, lors de sa séance du 17 août 2026 un premier projet de résolution visant à autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu **le mercredi 26 août 2026 à la salle du conseil municipal sise au 136 chemin du Grand-Brompton, à 19h.**

Au cours de cette assemblée, le projet de résolution sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption et toutes les personnes et organismes qui désirent s'exprimer seront entendus.

Identification du site concerné :

154 chemin du Grand-Brompton, Racine;
lot : 6 274 170 du cadastre du Québec.

Zone : CR-3

Nature et effets:

Le projet vise à reconnaître et encadrer l'exploitation du marché public « Locavore » existant par l'autorisation d'usages commerciaux et communautaires complémentaires ainsi que par l'établissement de normes particulières relatives aux kiosques, aux bâtiments, à l'affichage, au stationnement, aux aménagements extérieurs et aux installations sanitaires

Consultation de documents :

Le projet de résolution peut être consulté par toute personne intéressée aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 145, route 222 à Racine ou sur le site Web de la Municipalité au www.racine.ca.

Approbation référendaire :

Le présent projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Racine, ce 18 août 2026.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Lyne Gaudreau, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de midi à dix-sept heures le 18 août 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce dix-huitième jour du mois d'août deux mille vingt-six.

Lyne Gaudreau
Directrice générale et greffière-trésorière